Interreg
Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne
Marittimo–IT FR–Maritime

FRIHUB

Projet n. 00355

FRIHUB

HUB FRANCO-ITALIEN POUR LA DOUBLE TRANSITION DES ENTREPRISES

AVIS PUBLIC
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT DES EXPERTS POUR L'INSCRIPTION AU CENTRE DE COMPÉTENCES TRANSFRONTALIER FRIHUB

Approuvé par les partenaires lors de la réunion du CDP du 15 mai 2026 et
Ratifié par la Délibération n° 25 du Directeur de Promocamera du 4 mai 2026

Le projet FRIHUB est cofinancé par le programme Interreg Italie-France Maritime 2021-2027, avec un financement de 1 271 831,76 € (FEDER)

La cooperazione al cuore del Mediterraneo — La coopération au coeur de la Méditérranée

Interreg
Cofinanziato dall'Unione europea
Cofinancé par l'Union européenne
Marittimo–IT FR–Maritime

FRIHUB

AVIS PUBLIC
APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT DES EXPERTS POUR L'INSCRIPTION AU CENTRE DE COMPÉTENCES TRANSFRONTALIER FRIHUB

Art. 1 – Contexte de référence

Le projet « **FRIHUB – Hub Franco-Italien pour la Double Transition des Entreprises** », financé dans le cadre du **Programme de Coopération Territoriale Interreg Italie-France Maritime 2021/2027**, a pour objectif de mettre en place un **Centre de Compétence Transfrontalier**, à la fois **physique et virtuel**, destiné à offrir une **assistance technique** et des **outils opérationnels** pour promouvoir la **Double Transition – Écologique et Numérique** – des porteurs de projets et des entreprises actives dans la zone de coopération. Ce dispositif s'adresse en priorité aux acteurs des **filières stratégiques identifiées par** le Programme Interreg Maritime. Le projet s'appuie sur les résultats et les expériences de précédents projets, notamment : **MarittimoTech+, BlueConnect2, FR.I.NET2, Fr.I.Net4.0 et SUCCESS**.

Les partenaires du projet sont:

- Promocamera – Agence Spéciale de la Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture de Sassari (chef de file) ;
- Apply Consulting SRL ;
- Chambre de Commerce, d'Industrie, d'Artisanat et d'Agriculture de la Maremme et du Tyrrhénien ;
- Université de Gênes – Département de Génie Civil, Chimique et Environnemental ;
- SPL M3E ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Corse ;
- Université de Toulon.

Pour plus d'informations, consultez le site du projet : https://interreg-marittimo.eu/fr/web/frihub.

Art. 2 – Objet et finalité

Le présent appel a pour objet la création d'un **réseau d'experts** destiné à être intégré au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB.**

Ce dispositif s'appuie sur le **Répertoire des Experts** mis en place par **Promocamera**, chef de file et partenaire du projet FRIHUB, conformément à la **Décision du Directeur Général n° 7 du 30 mai 2022**, établie à partir des listes d'experts déjà constituées dans le cadre des projets européens **Fr.I.Net.4.0** et **BlueConnect2**.

L'ensemble des partenaires et des bénéficiaires du projet FRIHUB (notamment les micro, petites et moyennes entreprises – MPME) pourront faire appel à ce Répertoire pour l'attribution de missions relatives aux activités décrites en détail à l'article 3 du présent avis, et comprenant notamment :

➢ une **assistance technique spécialisée** ;

➢ des **actions d'enseignement, de transfert de compétences et de formation** ;

➢ des **interventions en qualité de rapporteur, formateur, et d'animateur territorial** lors de conférences, séminaires, webinaires, ateliers, groupes de discussion, (living labs).

Dans un souci de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, les principes de diversité, d'inclusion et de parité seront pris en compte dans la composition du réseau d'experts et dans l'attribution des missions.

La liste des experts inscrits au **Centre de Compétences Transfrontalier** – comprenant leur **nom, prénom et domaines de compétence** – est publiés sur la plateforme **www.frihub.eu**
Ce répertoire restera **consultable y compris après la fin du projet FRIHUB**, afin de permettre aux **entreprises, parties prenantes et autres acteurs du territoire** d'identifier des compétences et de développer d'éventuelles collaborations ou prestations de conseil.

Art. 3 – Domaines de compétence

La liste des experts inscrits au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** est structurée en trois sections principales :

- Formation;
- Conseil;
- Conférences et animation territoriale.

Chaque expert peut être inscrit dans une ou plusieurs de ces sections (selon les informations fournies dans sa candidature). Les experts sont ensuite classés selon leurs **domaines de compétence,** définis comme suit:

STRATÉGIE ET ORGANISATION D'ENTREPRISE

1. Mise en place d'un système de contrôle de gestion
2. Mise en œuvre du business plan ou du modèle économique
3. Appui à l'introduction de nouveaux produits
4. Services de soutien à l'innovation
5. Accompagnement du changement organisationnel
6. Gestion de la chaîne d'approvisionnement
7. Appui à la certification avancée
8. Soutien à l'innovation organisationnelle également à travers le management de transition (Temporary Management – TM)"
9. Services d'appui à la gestion clients (Customer Relationship Management – CRM)
10. Intégration de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans la stratégie et la gouvernance d'entreprise

POSITIONNEMENT SUR LES MARCHÉS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

1. Soutien au développement de réseaux de distribution spécialisés et à la promotion des produits
2. Accompagnement à l'élaboration d'un plan stratégique marketing, commercial et promotionnel
3. Accompagnement à la conception et à l'adaptation des outils promotionnels, commerciaux et marketing (ex : site internet et réseaux sociaux)
4. Organisation et mise en place de voyages d'observations, d'études et d'échanges
5. Accompagnement à la mise en place d'une internationalisation (y compris Temporary Export Manager)
6. Soutien à l'innovation commerciale afin d'accéder à de nouveaux marchés
7. Services de promotion pour l'internationalisation
8. Services pour le marketing territorial et développement local
9. Promotion de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les stratégies d'internationalisation, de communication et de développement des marchés

INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

1. Services d'appui à la recherche, au développement et à l'innovation de produits et/ou de procédés en phase de conception
2. Services techniques de conception pour la R&D et l'innovation de produits et/ou de procédés de production
3. Services de gestion de la propriété intellectuelle
4. Services visant à renforcer l'efficacité et la responsabilité environnementale
5. Services de valorisation de la propriété intellectuelle
6. Services de transfert technologique

7. Intégration des principes d'inclusion, d'éthique et de genre dans les démarches d'innovation et de transfert technologique.

ACCÈS AU CRÉDIT ET AUX FINANCEMENTS PUBLICS

1. Services spécialisés de conseil en innovation financière
2. Service d'accompagnement à la recherche de financements publics
3. Conseil stratégique sur l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les demandes de financement, y compris les critères liés à l'égalité des genres.
4. Appui à l'accès aux financements dédiés aux entrepreneures et à la réduction des inégalités d'accès au crédit.

CRÉATION D'ENTREPRISE

1. Accompagnement à la mise en œuvre du business plan ou du modèle économique
2. Conseil spécifique pour la création d'entreprise par des femmes, des personnes issues de groupes sous-représentés, ou éloignées de l'entrepreneuriat.
3. Intégration d'une perspective de genre dans les dispositifs d'accompagnement entrepreneurial.

TRANSITION NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

1. Soutien à la transition numérique
2. Soutien à la transition environnementale
3. Promotion de la symbiose industrielle et échange d'idées et de ressources
4. Accompagnement à la transition énergétique
5. Inclusion du genre dans les stratégies de transition (ex. : accompagnement des femmes dans les métiers du numérique et des technologies vertes, sensibilisation aux écarts d'accès aux outils digitaux).
6. Appui à la féminisation des filières technologiques et écologiques.

ÉGALITÉ DES GENRES

1. Service dédié à la mise en œuvre de politiques et de pratiques favorisant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein des organisations
2. Appui à la réalisation d'audits d'égalité et de plans d'action genre
3. Sensibilisation aux stéréotypes de genre dans les dynamiques managériales, commerciales et entrepreneuriales
4. Conseil sur les obligations légales et les indicateurs de suivi liés à l'égalité (index égalité, reporting RSE, etc.)
5. Développement de formations inclusives et d'outils de diagnostic intégrant la perspective de genre
6. Intégration systémique de la dimension genre dans les projets soutenus par FRIHUB.

Art. 4 – Destinataires de l'appel et conditions d'inscription

Peuvent présenter une demande d'inscription au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** les personnes disposant d'une **expérience avérée** dans un ou plusieurs des domaines mentionnés à l'article 3 et appartenant à l'une des **catégories suivantes** :

a. Professionnels titulaires d'un numéro SIRET exerçant leur activité dans les domaines visés à l'article 3;
b. Entreprises, consortiums, associations ou organismes offrant des services de soutien aux MPME et dont les statuts et/ou l'objet social prévoient des activités dans les domaines visés à l'article 3 du présent avis;
c. Enseignants et chercheurs universitaires, y compris ceux ne disposant pas de numéro de TVA.

Afin de favoriser l'inclusion et la représentativité, les candidatures féminines et celles issues de groupes sous-représentés dans les domaines d'expertise visés sont fortement encouragées.
Les experts candidats doivent répondre à l'ensemble des conditions précisées dans les paragraphes suivants.

EXIGENCES GÉNÉRALES pour les personnes mentionnées au point a.

Les candidats ne doivent pas se trouver dans une situation entraînant une exclusion de la procédure de sélection. À ce titre, ils doivent notamment :

Être ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;

1. Jouir de leurs droits civils et politiques;
2. Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation définitive figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire ou
3. équivalent, pour :
   a) une infraction de participation à une organisation criminelle, de corruption, de fraude, d'escroquerie, d'abus
   b) de confiance, de blanchiment de capitaux ou toute autre infraction portant atteinte à la probité ;
   c) une infraction en lien avec des activités terroristes, au sens des articles 421-1 et suivants du Code pénal ;
   d) toute infraction ayant entraîné, à titre de peine complémentaire, une interdiction des droits civiques, civils et
   e) de famille ou une interdiction de contracter avec une personne publique, au sens des articles 131-26 et
   f) suivants du Code pénal ;
4. Ne pas faire l'objet de poursuites pénales en cours pour les infractions mentionnées au point 3 et ne pas être soumis à une mesure judiciaire ou administrative entraînant une incapacité ou une interdiction ;
5. En ce qui concerne l'attribution éventuelle de missions par les partenaires et bénéficiaires du projet FRIHUB, ne pas se trouver :
   a) dans une situation d'incompatibilité ou d'interdiction prévue par le Code général de la fonction publique ou constitutive du délit de prise illégale d'intérêts au sens de l'article 432-12 du Code pénal ;
   b) dans une situation de conflit d'intérêts, y compris potentiel, au sens de l'article L.121-5 du Code général de la fonction publique, situation devant être déclarée pour chaque mission par une déclaration sur l'honneur ;
6. S'engager à respecter les principes déontologiques applicables aux agents publics et aux personnes concourant au service public, tels que définis par le Code général de la fonction publique ;
7. Ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L.2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

La possession de ces exigences générales doit être attestée au moyen d'une déclaration sur l'honneur, à l'aide du formulaire prévu pour la manifestation d'intérêt visée à l'article 5 du présent avis.

EXIGENCES GÉNÉRALES pour les entités mentionnées au point b.

Les entités candidates (entreprises, consortiums, associations ou organismes) doivent satisfaire aux conditions générales suivantes :

1. présenter un extrait Kbis de moins de 3 mois ou un récépissé de déclaration en préfecture accompagné du RNA
2. être en conformité au 31.12.2025, avec le paiement des obligations fiscales et sociales (attestations comptables)
3. fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité
4. ne pas se trouver en situation de liquidation judiciaire, de liquidation amiable, d'administration contrôlée, de concordat préventif ou dans toute autre situation assimilée d'insolvabilité, conformément à la législation en vigueur ;
5. Ne pas avoir de contrats de prestation de services en cours, même à titre gratuit, avec les Chambres de
6. Commerce partenaires du projet FRIHUB, conformément aux recommandations de la RGPP;
7. ne pas être concerné par les causes d'exclusion prévues au Code des Marchés Publics

Les entités sont vivement encouragées à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans leurs équipes, leurs politiques de recrutement et leurs modalités d'intervention. Les associations et organismes spécialisés dans l'inclusion, l'égalité des chances ou l'accompagnement des femmes entrepreneures sont invités à se manifester.

EXIGENCES TECHNIQUES PROFESSIONNELLES applicables à l'ensemble des candidats mentionnés dans le présent article:

1. justifier d'une expérience professionnelle avérée auprès d'au moins 3 clients différents au cours des trois dernières années dans les domaines de compétence pour lesquels l'inscription est sollicitée.

La **double candidature est interdite**: il est possible de participer **soit en tant qu'expert individuel, soit en tant qu'expert au sein d'une entreprise**, mais **pas simultanément sous les deux formes**.

Les experts et les organismes d'accompagnement **déjà inscrits** au **Centre de Compétences de Promocamera, après notification par le chef de file, ne sont pas tenus de renouveler leur inscription**, à condition que **leurs données** soient toujours à jour et ne nécessitent aucune modification**.** Ils seront, si possible, automatiquement intégrés au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB**.

Ces **professionnels ou entités** conservent toutefois la possibilité **de modifier ou supprimer leurs données** en adressant une simple demande par e-mail à Promocamera.

Dans une démarche de responsabilité sociale et d'équité, les candidats sont encouragés à démontrer leur engagement en faveur de l'égalité femmes-hommes, que ce soit dans la composition de leurs équipes, dans les contenus de formation proposés, ou dans leurs pratiques professionnelles.

Art. 5 – Modalités de présentation de la manifestation d'intérêt

La **manifestation d'intérêt** pourra être déposée **à partir du lendemain de la date de publication** du présent appel sur le site web du projet : https://interreg-marittimo.eu/fr/web/frihub

Information de la publication de l'Avis sera également donnée sur le site internet de chaque partenaire.

Sous peine d'exclusion, à remplir et à transmettre via la plateforme accessible au lien suivant : **www.frihub.eu** .

La formulation de m**anifestation d'intérêt (Annexe 1)** dûment complétée et signée **électroniquement** par le professionnel et/ou le représentant légal de l'entreprise.

La demande devra être accompagnée des pièces suivantes :

Dans le cas d'une candidature de professionnels individuels, prestataires de services, enseignants ou enseignants-chercheurs:

- un **Curriculum Vitae au format européen**, signé et accompagné du **consentement explicite** au traitement des données qu'il contient ainsi qu'à la **publication en ligne** de certaines données personnelles (**nom, prénom, domaines de compétence**), conformément à **l'article 6, paragraphe 1, point a)** du **RGPD.**

Dans le cas d'une candidature présentée par une **entreprise, un organisme ou une association**:

- **Une présentation détaillée de la structure candidate (portfolio, plaquette, ou dossier institutionnel).**

Art. 6 – Inscription en tant qu'expert au Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB

Le **Répertoire des Experts** est de **nature ouverte** : toute personne intéressée – qu'il s'agisse d'un **professionnel indépendant** ou d'un **expert représentant une entreprise**- peut, **à tout moment**, soumettre une **demande d'inscription**, de **mise à jour** ou de **radiation** de ses données au sein du **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB**.

Les personnes déjà inscrites peuvent en effet, à tout moment, **mettre à jour leurs données** selon les **mêmes modalités que celles prévues pour une demande d'inscription**. Dans ce cas, les anciennes données seront **supprimées et remplacées** par les nouvelles informations fournies.

Les **demandes d'inscription** seront **examinées par une Commission** composée d'un représentant pour chacun des partenaires du projet, **en garantissant une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes au sein de cette instance, dans la mesure du possible**, et dans **l'ordre chronologique** de réception des demandes **complètes comportant toute la documentation requise**.

L'évaluation des candidatures **n'a pas pour objet d'établir un classement de mérite des Experts** mais uniquement de **vérifier la conformité des demandes aux conditions établies par le présent appel**, sous la responsabilité du Dr. Luigi Chessa, responsable de la procédure, et de s'assurer de la **présence des documents exigés**.

Dans un **délai de 30 jours** à compter de la réception d'une demande complète, et **après vérification de sa conformité aux critères,** le nom de l'expert sera **inscrit dans la section "Experts"** du **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB**.

Les **informations relatives aux Experts** seront **publiées en ligne** et **consultables par domaines de compétence** (tels que définis à l'**article 3**) dans une **section dédiée** du plateforme: **www.frihub.eu** avec un lien direct vers le site du projet. Ces informations seront également **mises à jour régulièrement**.

L'inscription au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** est **valable pour une durée de 5 ans** à compter de la date d'inscription, sous réserve du **maintien des conditions** qui ont permis cette inscription.

Art. 7 – Procédures d'utilisation des Experts du Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB

L'inscription des Experts au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** ne constitue ni une procédure de recrutement ni un concours public, et n'implique ni l'établissement de classements, ni l'attribution de notes ou d'évaluations de mérite. Elle **n'ouvre aucun droit** à mission et ne constitue en **aucun cas un titre** donnant lieu à l'obtention d'une mission professionnelle. L'inscription dans la base de données **ne confère pas automatiquement la qualification d'«Expert »**.
Une spécification ultérieure précisera les procédures d'utilisation des Experts du Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB en fonction du type de demandeur. Cette utilisation pourra faire l'objet d'une procédure encadrée garantissant à la fois la qualité du service et le respect des principes d'inclusion, notamment l'égalité d'accès entre femmes et hommes aux missions proposées.

UTILISATION PAR LES PARTENAIRES DU PROJET

Chaque **partenaire du projet FRIHUB** pourra, en fonction de ses besoins spécifiques, attribuer **les missions qu'il jugera nécessaires**, selon les **formes contractuelles et juridiques qu'il estimera les plus appropriées.** Ces attributions devront être réalisées dans le plein respect des **principes fondamentaux du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne** relatifs aux marchés publics, tels qu'indiqués à la section 4.2.3.1, point ii) de la **Communication de la Commission relative à la notion d'aide d'État** au sens de l'article 107, paragraphe 1, du Traité (Journal Officiel de l'Union européenne, n° C262 du 19.7.2016). Elles devront également se conformer aux **réglementations nationales, régionales** et du **Programme en matière de marchés publics** (le cas échéant) et aux dispositifs du **paragraphe 2.5.5.4 (Coûts pour les services de conseil et prestations externes)** du **Manuel du Programme** (V.3 du 14.10.2024), ainsi qu'aux **principes de transparence, de non-discrimination et d'égalité de traitement**.

Une attention particulière sera portée à la garantie de l'égalité d'accès entre les femmes et les hommes aux opportunités de missions, notamment dans les domaines où un déséquilibre structurel est constaté. Cette vigilance relève des engagements en matière d'inclusion définis dans le Plan pour la Durabilité Sociale et l'Égalité de Genre du projet FRIHUB.

UTILISATION PAR LES BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

Les bénéficiaires du projet FRIHUB – à savoir les MPMI actives dans la zone de coopération et opérant dans les filières prioritaires du programme – sélectionnées à travers des appels à manifestations d'intérêt-spécifiques, recevront un bon destiné à l'achat de services de conseil fournis par les experts du Centre de compétences transfrontalier.

Les MPMI sélectionneront ainsi, au sein de la Liste des Experts, les prestataires des services consultatifs correspondant à leurs besoins. Elles assumeront directement les coûts des prestations, coûts sur lesquels elles pourront ensuite obtenir la contribution prévue par le projet. Dans ce cadre, la relation contractuelle et financière sera établie uniquement entre la MPMI et l'expert.

Il est recommandé aux MPMI de veiller à une représentation équilibrée entre femmes et hommes dans le choix des experts consultés, dans une perspective de renforcement de l'égalité professionnelle et de diversité. Des outils de suivi anonymisés seront prévus à cette fin, dans le respect de la législation sur la protection des données personnelles.

Les Experts devront fournir une **autorisation écrite**, conformément à la réglementation sur les droits d'auteur, exprimant leur **consentement à l'utilisation du matériel documentaire** produit dans le cadre de leurs prestations (**présentations PowerPoint, rapports, articles, etc.**), y compris sa **reproduction et sa diffusion**, à des fins exclusives **d'étude et de consultation** et **dans un cadre strictement non lucratif**.

Art. 8 – Rémunération et modalités de versement

En cas d'attribution d'une mission par les partenaires du projet FRIHUB, le montant de la rémunération sera fixé par chaque organisme concerné, en fonction de la **complexité**, de la **durée** et des **ressources financières disponibles**.

Les experts percevront une **rémunération adéquate**, déterminée en fonction de la **nature des activités confiées** et fixée **dans le respect des plafonds de dépenses éligibles** applicables aux missions **cofinancées par des fonds européens** ou par des **ressources régionales**.

À ce titre, une rémunération horaire maximale de € 110,00 (hors TVA et cotisations sociales, le cas échéant) pourra être accordée.

En fonction de la **durée**, du **montant** et des **modalités de justification des dépenses** prévues dans le cadre du projet au titre duquel la mission est confiée, des **acomptes** ou **des paiements intermédiaires** pourront être prévus, en lien avec l'état d'avancement des activités réalisées.

La rémunération comprend également, le cas échéant, les frais de déplacement, de repas et d'hébergement occasionnés par les activités effectuées en dehors du lieu habituel d'exercice.

Les **modalités d'exécution**, les **délais** ainsi que les **conditions financières** seront, dans tous les cas, définis et convenus au moment de l'attribution de la mission.

En cas d'attribution d'une mission par les partenaires du projet ou par les bénéficiaires (MPMI), le montant de la rémunération sera convenu entre les parties concernées, dans le respect, dans la mesure du possible, de la valeur maximale susmentionnée.

Art. 9 – Notification des modifications et maintien de l'inscription

Les Experts inscrits au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** sont tenus de **communiquer au partenaire chef de file du projet, Promocamera**, toute **modification concernant les critères** mentionnés à

l'**article 4** du présent avis, susceptible d'avoir **un impact sur leur inscription**, et ce dans un **délai de 30 (trente) jours** à compter de la date de survenance de ladite modification. Le **non-respect de cette obligation** entraîne **la radiation automatique** de l'expert du Centre, **après notification formelle et sans préjudice des droits à l'information et à la défense**.
Les déclarations sur l'honneur sont faites sous la responsabilité du déclarant, conformément au droit applicable dans l'État d'établissement. Ces vérifications incluront notamment le respect des engagements en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, en lien avec les politiques européennes et les principes du projet FRIHUB.
Dans les années suivant la clôture du projet FRIHUB, **Promocamera procédera d'office à la vérification** des **critères généraux requis pour l'inscription**, afin d'en garantir **le maintien**. Une attention particulière pourra être portée à la mise à jour des compétences des experts et à la prise en compte des dimensions transversales du projet, telles que la durabilité, la transformation numérique et l'égalité professionnelle.

Art. 10 – Clause de non-responsabilité

Le présent appel relève **de la seule responsabilité de Promocamera**.

L'Union européenne et **l'Autorité de Gestion unique du Programme de Coopération territoriale Italie-France Maritime 2021-2027 – AXE 1** ne sauraient être tenues responsables d'une utilisation incorrecte des informations contenues dans le présent document.

Promocamera **ne pourra être tenue pour responsable, envers quiconque,** de tout dommage, perte, coût, responsabilité ou dépense de quelque nature que ce soit, pouvant résulter de la participation ou de l'implication dans le cadre du présent appel.

Promocamera ne pourra pas davantage être tenue pour responsable, **envers toute personne physique ou morale**, en cas **d'omission,** d'**inexactitude**, d'**erreur** ou de **déclaration trompeuse** figurant dans toute information publiée postérieurement à la diffusion du présent document.

Les Experts sont tenus d'assurer **l'exécution diligente, régulière et ponctuelle** des prestations qui leur sont confiées et de **respecter les obligations de confidentialité prévues**. **Ils s'engagent également à respecter les principes fondamentaux de transparence, d'impartialité et d'égalité, y compris en matière de genre, dans l'exercice de leurs fonctions** Ils demeurent pleinement **responsables de tout manquement ou négligence dans l'exercice de leurs fonctions**.

Le responsable de la procédure pour l'ensemble des actes relatifs au présent appel est M. Luigi Chessa, Directeur de Promocamera, auprès duquel il est possible de consulter les documents correspondants. **Les demandes d'information peuvent être adressées dans une perspective d'égalité d'accès et de traitement, sans discrimination.**

Art. 11 – Traitement des données personnelles

L'**information complète relative au traitement des données personnelles** est présentée dans l'**Annexe 2**.
Il est précisé qu'en cas de participation d'**entreprises, d'organismes ou d'associations**, la personne concernée par les données et documents transmis dans le cadre de la demande d'inscription **doit avoir reçu préalablement**, de la part de l'entité dont elle dépend, **une copie de ladite information**. Cette communication préalable doit inclure une information claire sur les finalités du traitement, les droits de la personne, ainsi que les garanties prévues en matière d'égalité de traitement, sans distinction de sexe, d'origine ou de statut professionnel.

Art. 12 – Compétence juridictionnelle

L'inscription au Centre de compétences transfrontalier FRIHUB ne constitue ni un marché public, ni une procédure de sélection au sens du droit français des marchés publics.
Toute mission confiée à un expert fera l'objet d'un contrat distinct conclu avec l'organisme partenaire adjudicataire.

La loi applicable, la juridiction compétente et le régime contractuel seront déterminés dans le contrat conclu pour chaque mission.

Art. 13 – Contacts

Pour toute information relative au présent appel et pour un accompagnement dans la préparation et la rédaction de la candidature, vous pouvez contacter les référents suivants:

RÉGION SARDAIGNE

PROMOCAMERA (CHEF DE FILE DU PROJET)
Via Roma 74 – 07100 SASSARI
www.promocamera.it
Tel. +39 079 2638815

Apply Consulting SRL
Via Sassari 3 – 09123 Cagliari
https://applyconsulting.it/
Tel. +39 3463542910

RÉGION TOSCANE

Camera di Commercio della Maremma e Tirreno
P.za del Municipio 48 – 57123 Livorno
www.lg.camcom.it
Tel. +39 0586 231 285 / 259

RÉGION LIGURIE

UNIVERSITA' DEGLI STUDI DI GENOVA-DICCA
Via Balbi 5 – 16126 Genova
www.unige.it
Tel. +39 0103352820

RÉGION CORSE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE
Hotel Consulaire, rue Adolphe Landry 1
20200 Bastia
www.ccihc.fr
Tel. +330495515555

SPL M3E
Cité Grossetti, Boulevard Albert 1er
20000 Ajaccio
www.m3e.corsica
Tel. +33495101525

RÉGION PACA

UNIVERSITÉ DE TOULON
Avenue de l'Université snc 83041 Toulon
https://cergam.univ-amu.fr/fr
Tel.+33 6.43.18.80.85

Annexe 1 - EXEMPLE DE FORMULE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT À COMPLÉTER ET À TRANSMETTRE VIA LA PLATEFORME

INSCRIPTION DES EXPERTS
AU CENTRE DE COMPÉTENCES TRANSFRONTALIER FRIHUB

Je soussigné(e):

Prénom:	**Nom:**	
Né(e) à:	**Le:**	
Résidant à		
Commune:	**Code postal:**	**Département:**
Numéro fiscal:		
Téléphone:	**Email:**	**Address e-mail professionaelle:**

En qualité de (cocher la case correspondante):

- ☐ Professionnel inscrit à un Ordre ou à un Registre professionnel dans les domaines juridique-économique (Experts-comptables, Avocats, Notaires, Conseillers du travail, etc.) titulaire d'un numéro de SIRET actif
- ☐ Travailleur indépendant exerçant une activité de conseil, titulaire d'un numéro de SIRET actif
- ☐ Enseignant ou chercheur
- ☐ Représentant légal de l'entreprise / organisme / association:

Dénomination ou raison sociale:		
SIRET		
Siège social:	**Département:**	**Commune:**
Adresse:		**Code postal:**
Code NAF (équivalent ATECO):		

SOLLICITE

d'être inscrit(e) au **Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB** dans la ou les sections (cocher la case correspondante)

- Formation
- Assistance
- Conférencier et animation territoriale

CONSCIENT(E)

des sanctions prévues par l'article 441-7 du Code pénal français relatif aux fausses declarations.

DÉCLARE

1. avoir pris connaissance de l'Avis publié, des prescriptions qui y sont associées, des normes officielles et des lois en vigueur régissant ladite procédure, et accepter **sans réserve** toutes les conditions énoncées ;
2. appartenir à la catégorie suivante et satisfaire aux exigences prévues pour celle-ci à l'**article 4 – Destinataires de l'Avis et conditions d'inscription** :

   ☐ Professionnel inscrit à un Ordre ou Registre professionnel (métiers juridiques ou économiques, experts-comptables, avocats, notaires, conseillers du travail, etc.), en vigueur depuis le _____, inscrit(e) auprès de

l'Ordre/Registre _____ de _____, sous le numéro _____, en vigueur depuis _____, et s'engage à assurer la continuité et la présence lors de l'exécution des missions éventuellement confiées.

☐ Travailleur indépendant exerçant une activité de conseilen vigueur depuis le _____, et garantissant la continuité et la présence lors de l'exécution des missions éventuellement confiées.

☐ Enseignant(e) ou chercheur(euse) avec _____ ans d'expérience.

☐ Entreprise

✓ constituée le _____, régulièrement inscrite au registre du commerce auprès de la CCI de _____ depuis le _____, sous le numéro _____, active depuis le _____;

✓ garantissant la prestation des services décrits à l'**Article 3**, en qualité de représentant légal / mandataire spécial, avec l'appui de personnel qualifié disposant des conditions d'éligibilité requises à l'**article 4** de l'Avis.

☐ Organisme public

✓ Type _____, actif depuis _____;

✓ garantissant la prestation des services décrits à l'**Article 3**, en tant que représentant légal / mandataire spécial, avec du personnel qualifié conforme aux exigences de l'**article 4**.

☐ Organisme semi-public

✓ Type _____, actif depuis _____;

✓ garantissant la prestation des services décrits à l'**Article 3**, en tant que représentant légal / mandataire spécial, avec du personnel qualifié conforme aux exigences de l'**article 4**.

☐ Association ou fédération professionnelle de représentation sectorielle ou catégorielle

✓ Type _____, active depuis _____;

✓ garantissant la prestation des services décrits à l'**Article 3**, en tant que représentant légal / mandataire spécial, avec du personnel qualifié conforme aux exigences de l'**article 4**;

3. être titulaire d'un **attestation de surveillance URSSAF et attestation de régularité fiscale délivrée par l'administration compétente e**ncore valide, le cas échéant;
4. avoir une expérience professionnelle avérée auprès d'au moins 3 clients différents au cours des trois dernières années, comme prévu à l'article 4 de l'avis, dans les domaines suivants (cocher les domaines pour lesquels l'inscription au registre des experts est demandée) :

STRATÉGIE ET ORGANISATION D'ENTREPRISE

- ☐ Mise en place d'un système de contrôle de gestion
- ☐ Mise en œuvre du business plan ou du modèle économique
- ☐ Appui à l'introduction de nouveaux produits
- ☐ Services de soutien à l'innovation
- ☐ Accompagnement du changement organisationnel
- ☐ Gestion de la chaîne d'approvisionnement
- ☐ Appui à la certification avancée
- ☐ Soutien à l'innovation organisationnelle également à travers le management de transition (Temporary Management – TM)"
- ☐ Services d'appui à la gestion clients (Customer Relationship Management – CRM)
- ☐ Intégration de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans la stratégie et la gouvernance d'entreprise.

POSITIONNEMENT SUR LES MARCHÉS LOCAUX ET INTERNATIONAUX

- ☐ Soutien au développement de réseaux de distribution spécialisés et à la promotion des produits
- ☐ Accompagnement à l'élaboration d'un plan stratégique marketing, commercial et promotionnel
- ☐ Accompagnement à la conception et à l'adaptation des outils promotionnels, commerciaux et marketing (ex : site internet et réseaux sociaux)
- ☐ Organisation et mise en place de voyages d'observations, d'études et d'échanges
- ☐ Accompagnement à la mise en place d'une internationalisation (y compris Temporary Export Manager)

- Soutien à l'innovation commerciale afin d'accéder à de nouveaux marchés
- Services de promotion pour l'internationalisation
- Services pour le marketing territorial et développement local
- Promotion de l'égalité femmes-hommes et de la diversité dans les stratégies d'internationalisation, de communication et de développement des marchés

INNOVATION ET TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

- ☐ Services d'appui à la recherche, au développement et à l'innovation de produits et/ou de procédés en phase de conception
- ☐ Services techniques de conception pour la R&D et l'innovation de produits et/ou de procédés de production
- ☐ Services de gestion de la propriété intellectuelle
- ☐ Services visant à renforcer l'efficacité et la responsabilité environnementale
- ☐ Services de valorisation de la propriété intellectuelle
- ☐ Services de transfert technologique
- ☐ Intégration des principes d'inclusion, d'éthique et de genre dans les démarches d'innovation et de transfert technologique.

ACCÈS AU CRÉDIT ET AUX FINANCEMENTS PUBLICS

- ☐ Services spécialisés de conseil en innovation financière
- ☐ Service d'accompagnement à la recherche de financements publics
- ☐ Conseil stratégique sur l'intégration des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) dans les demandes de financement, y compris les critères liés à l'égalité des genres.
- ☐ Appui à l'accès aux financements dédiés aux entrepreneures et à la réduction des inégalités d'accès au crédit.

CRÉATION D'ENTREPRISE

- ☐ Accompagnement à la mise en œuvre du business plan ou du modèle économique
- ☐ Conseil spécifique pour la création d'entreprise par des femmes, des personnes issues de groupes sous-représentés, ou éloignées de l'entrepreneuriat.
- ☐ Intégration d'une perspective de genre dans les dispositifs d'accompagnement entrepreneurial.

TRANSITION NUMÉRIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

- ☐ Soutien à la transition numérique
- ☐ Soutien à la transition environnementale
- ☐ Promotion de la symbiose industrielle et échange d'idées et de ressources
- ☐ Accompagnement à la transition énergétique
- ☐ Inclusion du genre dans les stratégies de transition (ex. : accompagnement des femmes dans les métiers du numérique et des technologies vertes, sensibilisation aux écarts d'accès aux outils digitaux).
- ☐ Appui à la féminisation des filières technologiques et écologiques.

ÉGALITÉ DES GENRES

- ☐ Service dédié à la mise en œuvre de politiques et de pratiques favorisant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein des organisations
- ☐ Appui à la réalisation d'audits d'égalité et de plans d'action genre
- ☐ Sensibilisation aux stéréotypes de genre dans les dynamiques managériales, commerciales et entrepreneuriales
- ☐ Conseil sur les obligations légales et les indicateurs de suivi liés à l'égalité (index égalité, reporting RSE, etc.)
- ☐ Développement de formations inclusives et d'outils de diagnostic intégrant la perspective de genre
- ☐ Intégration systémique de la dimension genre dans les projets soutenus par FRIHUB.

Brève description des expériences/compétences acquises et indication du nom du client et des années d'expérience dans les domaines de compétence visés à l'article 3 pour lesquels l'inscription est demandée :

Activité	Domaines de compétence	Nom du client	Brève description des expériences et compétences acquises	Période d'expérience (du… au…)

Pour les entreprises, indiquer les experts qui garantiront l'exécution des tâches et des activités (conformément à l'Art. 2) objet de l'éventuelle attribution :

Nom et prénom	SIREN	Activité	Domaine de compétence	Période d'expérience (du… au…)

Le tableau doit être rempli en indiquant avec précision le nom et prénom de chaque expert désigné pour la réalisation des activités visées à l'Art. 2 de l'Avis, le code fiscal, les domaines de compétence et les années d'expérience, et joindre, pour chaque expert, un CV ainsi qu'une pièce d'identité. Les domaines de compétence doivent se référer aux domaines énumérés à l'Art. 3 de l'Avis.

- être en mesure, à tout moment, de certifier tous les éléments déclarés lors de la demande de participation et être conscient que la Commission se réserve le droit d'effectuer d'office des vérifications à leur sujet;
- ne rien avoir à réclamer si la Commission ne procède pas à l'inscription au Centre de Compétences Transfrontalier et/ou à l'attribution de la mission car les conditions prévues par l'Avis ne sont pas remplies;
- donner son consentement au traitement de ses données personnelles conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation nationale applicable en matière de protection des données à caractère personnel et suivantes, le responsable du traitement étant Promocamera, chef de file du projet FRIHUB.

À la présente demande de participation sont joints:

(pour la participation de professionnels individuels):

☐ Curriculum Vitae au format européen signé numériquement, avec autorisation pour la publication en ligne et pour le traitement des données conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation nationale applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

(pour la participation d'entreprises/ consortiums/ organismes/ associations):

☐ Présentation de l'entreprise signée numériquement par le représentant légal;
☐ Curriculum Vitae au format européen des experts individuels indiqués dans la demande, accompagné d'une copie de la carte d'identité de chacun, ou signé numériquement, avec la souscription de l'autorisation pour la publication en ligne et pour le traitement des données conformément au règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la législation nationale applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Lieu et date

_____

Signature numérique du déclarant

_____

Annexe 2 – Information relative au traitement des données personnelles
Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (« RGPD »)

INFORMATION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES AUX FINS D'INSCRIPTION DES EXPERTS AU CENTRE DE COMPÉTENCES TRANSFRONTALIER FRIHUB

Les informations suivantes sont fournies aux personnes concernées conformément aux articles 13 et 14 du Règlement UE n° 2016/679 (ci-après «RGPD»), et concernent le traitement des données personnelles dans le cadre de l'inscription des Experts au Centre de Compétences Transfrontalier FRIHUB.

1. RESPONSABLE DU TRAITEMENT ET DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le responsable du traitement est Promocamera (ci-après dénommé « Responsable » ou « Entreprise spéciale »), dont le siège social est situé Via Predda Niedda, 18, tél. 079/2638800 – PEC : protocollo@pec.promocamera.it

Le Responsable a désigné, conformément à l'article 37 du RGPD, le **Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)**, joignable aux contacts suivants :

e-mail : rpd-privacy@promocamera.it – PEC : rpd-privacy@pec.promocamera.it

2. FINALITÉS ET BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT

2.1 Finalités

Les données personnelles (données de contact et autres données personnelles contenues dans la documentation et les CV soumis) sont traitées par le Responsable :

a) en vue de l'éventuelle attribution de missions dans le cadre des activités suivantes (assistance technique spécialisée, enseignement, interventions lors de séminaires, webinaires, ateliers, groupes de travail, colloques) ;

b) pour vérifier, sur la base de la documentation reçue, les **conditions requises pour l'inscription** au Centre de Compétences Transfrontalier ;

c) pour la publication des noms des Experts, indiquant uniquement le nom, le prénom et les domaines de compétence ;

d) pour toute communication relative aux activités mentionnées ci-dessus.

2.2 Base juridique

La base juridique du traitement est constituée :

a) exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (art. 6, par. 1, point e, du RGPD), pour la gestion des démarches préliminaires et la constitution de la Liste des Experts ;

b) respect d'une obligation légale à laquelle le responsable du traitement est soumis (art. 6, par. 1, point c, du RGPD), avec une référence particulière aux obligations légales relatives aux contrôles des déclarations sur l'honneur établies conformément au DPR 445/2000, ainsi qu'aux obligations en matière de transparence ;

c) exécution d'un contrat ou de mesures précontractuelles (art. 6, par. 1, point b, du RGPD), applicable spécifiquement lors des phases d'attribution effective et d'exécution de la mission professionnelle ;

d) consentement explicite de la personne concernée (art. 6, par. 1, point a, du RGPD), uniquement pour la publication et la diffusion de ses propres données (nom, prénom et domaines de compétence) sur le site web du Centre de Compétences.

3. TYPE, SOURCE ET NATURE DE LA FOURNITURE DES DONNÉES PERSONNELLES

3.1 Source des données personnelles

La source des données personnelles est constituée des déclarations fournies par la personne concernée via les formulaires soumis. Lorsque les données personnelles sont fournies par d'autres entités (entreprises, associations, etc.), celles-ci doivent être légalement autorisées à fournir les données et mettre la présente notice à disposition des personnes concernées.

3.2 Nature de la fourniture des données et conséquences de la non-fourniture

La fourniture des données personnelles demandées est facultative, mais leur absence rend impossible l'inscription au Centre.

4. PERSONNES AUTORISÉES À TRAITER LES DONNÉES ET MODALITÉS DE TRAITEMENT

Le traitement des données personnelles par le Responsable sera effectué, tant en format papier que numérique/télématique, uniquement par du personnel interne spécifiquement autorisé, ayant reçu les instructions nécessaires, en garantissant l'adoption de mesures de sécurité appropriées.

5. CHAMP DE COMMUNICATION ET DE DIFFUSION DES DONNÉE

5.1 Destinataires des données

Les données personnelles peuvent être communiquées :

a) au personnel compétent des partenaires du projet FRIHUB impliqués dans l'attribution d'éventuelles missions;

b) aux éventuels sous-traitants autorisés au traitement conformément à l'article 28 du RGPD;

c) aux entreprises prestataires de services relatifs aux sites web institutionnels du Responsable et à la boîte de courrier électronique ordinaire et certifiée, d'assistance technique et de maintenance matérielle et/ou logicielle;

d) aux organes de contrôle communautaires et nationaux en rapport avec le projet ;

e) à l'autorité judiciaire, administrative ou à tout autre organisme public habilité à les demander conformément à la loi.

Les données ne feront pas l'objet d'une communication à d'autres tiers non mentionnés ci-dessus sans le consentement préalable de la personne concernée, sauf obligation légale.

5.2 Diffusion des données

Avec le consentement spécifique de la personne concernée, son nom, prénom et ses domaines de compétence seront publiés sur le site web du Centre de Compétences.

6. ABSENCE DE PRISE DE DÉCISION AUTOMATISÉE

Promocamera n'adopte aucun processus de décision automatisée, y compris le profilage, au sens de l'article 22, paragraphes 1 et 4, du RGPD.

7. TRANSFERT DE DONNÉES VERS DES PAYS TIERS OU DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les données personnelles traitées par Promocamera ne sont pas transférées vers des pays tiers ni vers des organisations internationales situés hors de l'Union européenne.

En ce qui concerne l'utilisation, par le Responsable, de services de communication télématique, il est rappelé que certaines données personnelles pourraient transiter par des pays n'appartenant pas à l'Espace économique européen, ou que des copies de sauvegarde peuvent y être conservées.

Afin de garantir un niveau adéquat de protection des données personnelles, le Responsable du traitement et, le cas échéant, ses sous-traitants, ne peuvent effectuer un transfert que vers des pays (ou secteurs de ceux-ci) ayant fait l'objet d'une décision d'adéquation de la Commission européenne, ou sur la base de clauses contractuelles types approuvées par celle-ci.

Les mêmes règles s'appliquent en cas d'utilisation de réseaux sociaux pour la promotion des initiatives.

8. DURÉE DU TRAITEMENT ET PÉRIODE DE CONSERVATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données fournies seront traitées et conservées pendant toute la durée de validité de la Liste, et pour le délai supplémentaire éventuellement prévu, jusqu'à l'achèvement de toutes les procédures liées à la mission confiée. Dans tous les cas, la conservation ne dépassera pas dix ans à compter de la date du mandat.

Après la période indiquée, les données seront supprimées, anonymisées ou archivées à des fins d'intérêt public, de recherche ou de statistiques, conformément à l'article 89 du RGPD.

En cas de litige, le traitement pourra être prolongé jusqu'à l'expiration des délais de prescription légaux.

Sans préjudice des autres obligations légales de conservation des documents.

9. DROITS DE LA PERSONNE CONCERNÉE ET MODALITÉS D'EXERCICE

9.1 Droits de la personne concernée

La personne concernée bénéficie des droits prévus aux articles 15 et suivants du RGPD, notamment :

- demander la confirmation de l'existence de données personnelles la concernant ;
- connaître la source et l'origine de ses données ;
- en recevoir une communication compréhensible ;
- recevoir des informations sur la logique, les modalités et les finalités du traitement ;
- demander la mise à jour, la rectification, l'intégration, la suppression et/ou la limitation des données traitées en violation de la loi, y compris celles qui ne sont plus nécessaires ;
- s'opposer au traitement pour des raisons liées à sa situation particulière ;
- retirer son consentement, lorsque celui-ci constitue la base juridique du traitement (le retrait n'affecte pas la licéité du traitement antérieur) ;
- dans les cas de traitement fondé sur le consentement, recevoir ses propres données dans un format structuré, lisible par machine et couramment utilisé, lorsque cela est techniquement possible.

La personne concernée peut exercer ses droits gratuitement, sauf en cas de demandes manifestement infondées ou excessives, conformément à l'article 12, paragraphe 5, du RGPD.

9.2 Modalités d'exercice des droits

Pour exercer ses droits, la personne concernée peut s'adresser directement au Responsable du traitement ou au Délégué à la Protection des Données, aux coordonnées indiquées au point 1.

Elle dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'**Autorité de protection des données personnelles** (www.garanteprivacy.it), conformément à l'article 77 du RGPD, ainsi que de recourir aux voies judiciaires prévues à l'article 79 du RGPD.